

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 02\_CC\_2019\_CCDS**

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL EN FAVEUR DE MESDAMES VANESSA BOIS-BLANC-CHASE  
ET JUSTINE SAÏBOU MINDJOUK AU COURS DE L'ANNEE 2019**

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

**Absentes excusés :**

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

**Absents non excusés :**

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Au vu des rencontres planifiées avec nos différents partenaires, Madame Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Madame Justine SAÏBOU-MINDJOUK, élue de la Communauté de Communes des Savanes, ont été amenées à représenter l'EPCI hors du département de la Guyane durant au mois de janvier 2019.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir leur attribuer un mandat spécial pour leur déplacement du 17 au 21 janvier 2019 à l'occasion du Congrès Femmes et Mosaïques en Martinique.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels.

Il est précisé également que ces missions ne feront l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels de l' élu et en cas d'empêchement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'un mandat spécial à Madame Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Madame Justine SAÏBOU-MINDJOUK, élue de la Communauté de Communes des Savanes, dans le cadre de leur participation au Congrès Femmes et Mosaïques en Martinique du 17 au 21 février 2019.»

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président,

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis du bureau en date du 14 février 2019,

Vu le rapport de présentation,

A l'unanimité des membres présents,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** un mandat spécial à Madame Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Madame Justine SAÏBOU-MINDJOUK, élue de la Communauté de Communes des Savanes, dans le cadre de leur participation au Congrès Femmes et Mosaïques en Martinique du 17 au 21 février 2019

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** un élu communautaire à représenter la CCDS en cas d'absence de Mesdames Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Madame Justine SAÏBOU-MINDJOUK, élue de la Communauté de Communes des Savanes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

### **VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

**François RINGUET**



**Joëlle JERSIER**

---

**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** vendredi 5 avril 2019 15:14  
**À:** Joëlle JERSIER  
**Objet:** TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190405-31777.xml; 973-200027548-20190325-02\_CC\_2019\_CCDS-DE-1-2\_35061.xml

**De :** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]  
**Envoyé :** vendredi 5 avril 2019 13:20  
**À :** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>  
**Objet :** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-05  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES  
N° de SIREN: 200027548  
Numéro Acte de la collectivité locale: 02\_CC\_2019\_CCDS  
Objet acte: ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL EN FAVEUR DE MESDAMES BOIS-BLANC-CHASE ET JUSTINE SAÏBOU AU COURS DE L'ANNÉE 2019  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 5.6.3-Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus  
Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-02\_CC\_2019\_CCDS-DE

---